N° 2021-138

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS ARRONDISSEMENT DU RAINCY CANTON DE SEVRAN VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 39

Par suite d'une convocation en date du 12 novembre 2021, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, à l'Hôtel de Ville-Salle des Mariages, le 20 novembre 2021 à 8 h 30, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents: 35

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI (pouvoir à M. BEAUDEAU, puis arrivée au point n° 2021-124), M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON (partie au point n° 2021-131, puis pouvoir à Mme VERTÉ), Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, Mme KASMI, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG, Mme OUARET, M. LE NEINDRE, Mme ANCHARUZ, M. GALIN, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. FAGUIER, Mme BENHSAINE (arrivée au point n° 2021-136), M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent ayant donné procuration: 4

M. JIAR qui a donné pouvoir à Mme VERTÉ
M. VALLETON qui a donné pouvoir à Mme VALLETON
M. LLEDO qui a donné pouvoir à Mme KASMI
Mme BEN HADJ KHALIFA qui a donné pouvoir à Mme RIGAL

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. BEAUDEAU est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET: AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Communication du Maire relative au rapport annuel 2020 du Syndicat Intercommunal FUnéraire de la REgion Parisienne (SIFUREP). Délibération n° 2021-138

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-39,

Vu la Circulaire n° 2021-16 du Syndicat Intercommunal FUnéraire de la REgion Parisienne (SIFUREP) pour l'année 2020, Vu le rapport ci-annexé,

Considérant qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Intercommunal FUnéraire de la REgion Parisienne a établi un Rapport d'activités retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du Service public funéraire et évaluant la qualité de ce service ; celui-ci faisant également un bilan des opérations conduites dans le cadre du contrat de délégation pour le Service Extérieur de Pompes Funèbres (SEPF) pour l'année 2020,

Après avis du Bureau Municipal du 09 novembre 2021,

Ayant entendu son Rapporteur, Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE:

Article unique:

De donner acte du Rapport d'activités 2020 du Syndicat Intercommunal FUnéraire de la REgion Parisienne

(SIFUREP).

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 20 novembre 2021

Le Maire,

1ère Vice-Présidente déléguée à l'Aménagement

du Territoire Paris Terres d'Envol

Martine VALLETON

> DIRECTION GENERALE ADJOINTE A LA POPULATION, EDUCATION ET CITOYENNETE DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES INSTANCES SERVICE DES FORMALITES ADMINISTRATIVES

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2021-138

Conseil Municipal du 20 novembre 2021

RAPPORTEUR:

Madame le Maire

<u>OBJET</u>: IV - <u>AFFAIRES INTERCOMMUNALES</u>

2 - Communication du Maire relative au rapport annuel 2020 du Syndicat Intercommunal FUnéraire de la REgion Parisienne (SIFUREP).

Le Syndicat Intercommunal FUnéraire de la REgion Parisienne (SIFUREP) a pour missions d'organiser, gérer et contrôler le Service public funéraire pour les Collectivités adhérentes. Aussi, il les accompagne et les conseille dans l'application de la réglementation et dans l'information des administrés. Mais surtout, il prend à sa charge le coût et l'organisation des obsèques des indigents décédés sur le Territoire de la Commune.

Par circulaire n° 2021-16 reçue le 25 octobre 2021, le Président du Syndicat Intercommunal FUnéraire de la REgion Parisienne (SIFUREP) a transmis à Madame le Maire de Villepinte le Rapport d'activités pour l'année 2020.

Le rapport retrace la totalité des opérations afférentes à l'exécution du Service public funéraire et évalue la qualité de ce service ; il fait également un bilan des opérations conduites dans le cadre du contrat de délégation pour le Service Extérieur de Pompes Funèbres (SEPF).

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport est mis à la disposition du public en Mairie, auprès de la Direction de l'Administration Générale et des Instances.

CONCLUSION

Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante de prendre acte du Rapport d'activités 2020 du Syndicat Intercommunal FUnéraire de la REgion Parisienne (SIFUREP).

Avis du Bureau Municipal du 02 décembre 2020.



RAPPORT D'ACTIVITE





SOMMAIRE



LE SIFUREP

p. 6

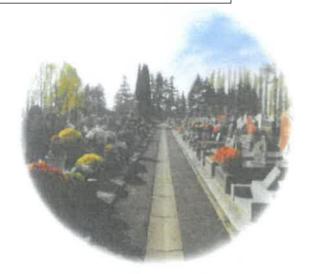
L'ESSENTIEL DE 2020 p. 10





LE CONTRAT DE DÉLÉGATION POUR LE SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES

Une offre funéraire contrôlée à coût maîtrisé p. 14



LES ÉQUIPEMENTS FUNÉRAIRES

Des établissements au plus près des besoins des familles

p. 16

L'ACCOMPAGNEMENT AUX COLLECTIVITÉS

Une expertise et des études pour éclairer les décisions

p. 20



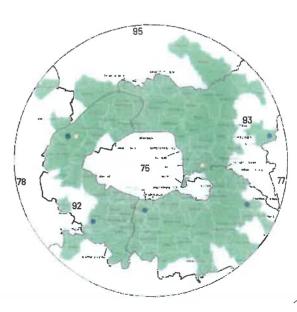


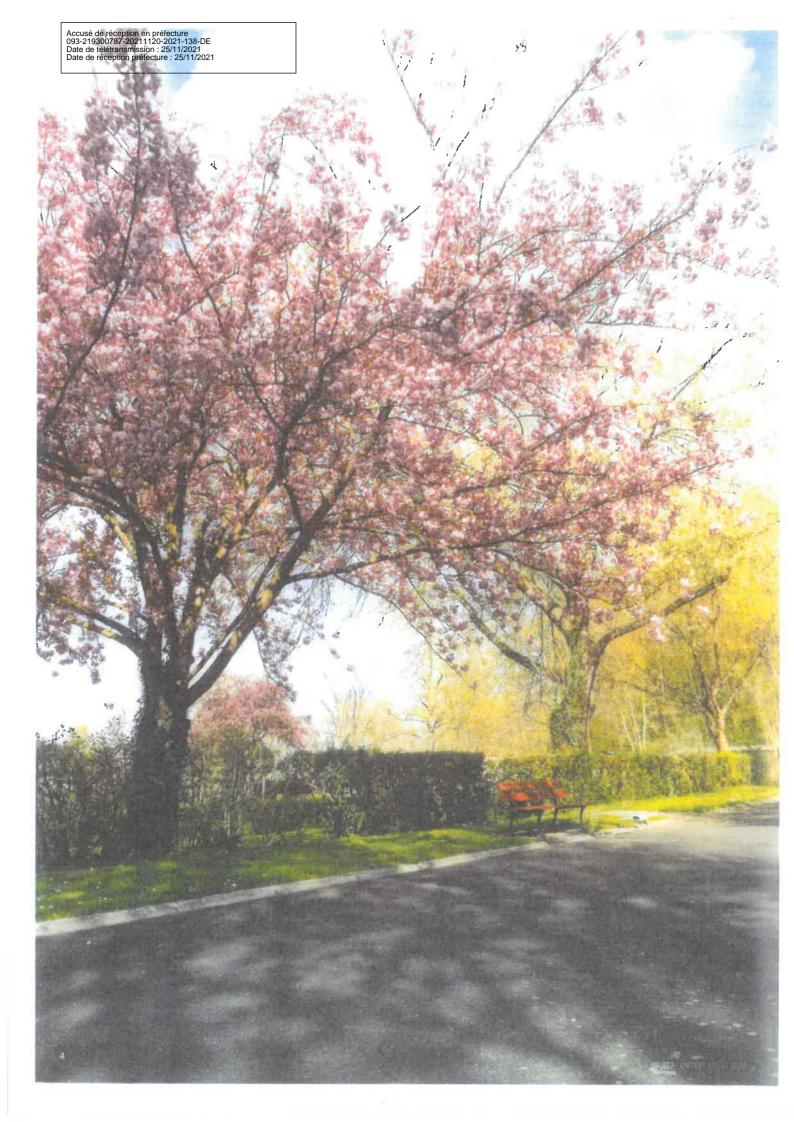
LA CENTRALE D'ACHAT

Un outil de mutualisation pour simplifier la gestion et maîtriser les coûts p. 22

CARTES & LISTE DES VILLES ADHÉRENTES

p. 24 et 26





ÉDITODU PRÉSIDENT



Être attentifs aux défunts est essentiel à la vie, universel. Il est donc important de s'en préoccuper dans une société. La pandémie de la COVID 19 a montré ô combien il est indispensable de prendre soin de nos morts et de l'organisation du dernier adieu pour « réparer » les vivants.

Le **SIFUREP** agit depuis plus de 110 ans pour un service public funéraire de qualité accessible au plus grand nombre de Franciliens. Il apporte appui, expertises, services, conseils funéraires essentiels aux collectivités territoriales qui l'ont rejoint : 106 collectivités d'Île-de-France.

L'année 2020 a été particulièrement éprouvante et a aussi révélé que les acteurs du funéraire - dont font partie les communes - sont indispensables dans la chaîne sanitaire et qu'il est important dans ces moments graves de mettre en place des synergies.

Les professionnels ont dû relever des défis difficiles, inédits et su faire preuve d'inventivité pour accompagner au mieux les familles dans leurs rituels de deuil. Merci à eux pour leur travail quotidien. Merci également aux élus pour leur investissement dans la vie des instances du syndicat qui n'ont pas été interrompues, blen au contraire, qui ont été très actives en ce début de mandat pour faire face à la crise et se projeter vers l'avenir.

Jacques KOSSOWSKI, **Président du SIFUREP**, Maire de Courbevoie.

"Le Sifurep agit depuis plus de 110 ans pour un service public funéraire de qualité.

funeraim () sont indispensables dans & hains sandure



Syndicat mixte intercommunal Funéraire en Région Parisienne, le SIFUREP a pour missions d'organiser, de gérer et de contrôler le service public funéraire, sur le territoire d'Île-de-France, pour le compte des collectivités qui y sont adhérentes.

Le **SIFUREP** est le partenaire des collectivités dans l'organisation, la gestion et le contrôle du service public funéraire sur leur territoire, avec

- la possibilité pour tous d'accéder à un service public funéraire et à des équipements de qualité à un prix maîtrisé ;
- des conseils aux collectivités dans l'application de la réglementation et dans l'information des administrés;
- une vision prospective, notamment autour d'un colloque annuel sur les grands thèmes funéraires, pour anticiper les besoins à venir.

Ces missions sont exercées avec le souci constant de répondre aux besoins des familles endeuillées et des communes.

Le funéraire est un secteur particulier. Il concerne une mission de service public que, malheureusement, tout citoyen sollicite à un moment donné, dans une situation de deuil et donc de vulnérabilité. Mais il est aussi un secteur ouvert à la concurrence, avec de forts enjeux économiques. Cette particularité renforce les exigences de transparence et de régulation par les pouvoirs publics pour réguler le marché. Le SIFUREP fait partie de ces acteurs publics de contrôle et de régulation.

UNE GOUVERNANCE PLURIELLE

Chaque commune adhérente est représentée au sein du Comité du SIFUREP Les décisions sont prises dans le respect des approches de chaque collectivité et de la défense de l'intérêt général.

Tous les six ans, sur le calendrier des élections municipales, les conseils municipaux des communes adhérentes élisent un délégué et un suppléant pour les représenter. Ceux-ci composent le Comité du Syndicat, qui délibère sur les choix stratégiques, arrête le budget et la politique générale du Syndicat.

L'activité du conseil est préparée autour d'un bureau élu par le Comité en début de mandat et composé de 13 membres.



CHRISTIAN METAIRIE 1° Vice-Président Maire d'Arcueil



2ª Vice-Président Conseiller municipal de Clamart



HASSAN HMANI 3º Vice-Président Conseiller municipal de Nanterre



BERNARD GAHNASSIA 4° Vice-Président Maire-adjoint de Puteaux



SERGE FRANCESCHI 5° Vice-Président Maire-adjoint d'Alfortville



CLAIRE DELESSARD 6° Vice-Présidente Conseillère municipal de Maisons-Alfort



FATAH AGGOUNE
7° Vice-Président
1° Maire-adjoint
de Gentilly



STEPHANE PERRIN BIDDAN 8° Vice-Président Conseiller municipal de Suresnes



EVELINE NOURY
9° Vice-Président
1ère Maire-adjointe
de Boissy-Saint-Léger



5AMIRA YAZIDI 10° Vice-Président Conseillère municipal d'Épinay-sur-Seine



CHRISTIAN LAGRANGE 11° Vice-Président Conseiller municipal des Lilas



12° Vice-Président Maire-adjoint au Perreux-sur-Marne



Jacques KOSSOWSKI Président du SIFUREP Maire de Courbevoie

106 ADHÉRENTS AU SIFUREP

65 ADHÉRENTS À LA CENTRALE D'ACHAT



Pour l'Île-de-France ce sont 90 500 personnes (+ 20%) qui sont décédées.

668 000 personnes sont décédées en France, en 2020,

SERVICE EXTERIEUR

soit 53 900 de plus (+ 9%) qu'en 2019.

Sur le territoire du W. OGF/PFG a organisé 5 819 obsèques, soit par rapport à 2019 dont :

- * 3 714 au tarif SHOURER
- 539 obsèques ont concerné des personnes dépourvues de ressources et des enfants de moins d'un an.

Les 5 crématoriums gérés par le SIFUREP ont réalisé 9 Lus 2 chambre funeraims ont totalisé

Les recettes réelles de fonctionnement représentent un total de 997 506,80 €. Elles sont constituées en quasi-totalité des frais de contrôle versés par les délégataires, au titre des contrats de délégation de service public conclus par le syndicat, des cotisations des communes adhérentes au syndicat, des cotisations à la centrale d'achat ainsi qu'aux marchés liés et des remboursements de personnel mis à disposition au bénéfice du syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles.

Pour la section d'investissement, les recettes sont constituées en totalité par les amortissements, l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent, le remboursement des investissements pour le cimetière de Villetaneuse, le résultat d'investissement reporté, et le fonds de compensation pour la TVA pour 3 491,47 €





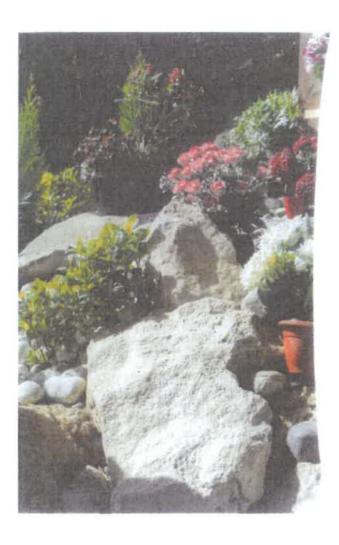
DEPENSES

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 1917 1851 400° (hors restes à réaliser).

Elles sont essentiellement constituées par :

- les charges à caractère général : qui représentent les dépenses nécessaires à l'administration du syndicat, et à l'accomplissement de ses missions ;
- les charges du personnel : 4 1128, 11 1 ;
- les autres charges de gestion courante : 1211 1111

UNE ANNÉE BOULEVERSÉE PAR LA COVID 19



Le seuil des 100 000 décès dus à l'épidémie de la Covid-19 a été dépassé entre le printemps 2020 et 2021, ce qui inscrit cette pandémie dans la lignée des grandes épidémies du 21° siècle.

UNE HAUSSE DES DÉCÈS SANS ÉQUIVALENT DEPUIS L'APRÈS-GUERRE

L'épidémie du virus de la Covid-19 a plongé chacun de nous et chacune des communes du Syndicat dans une situation d'urgence sanitaire.

La mortalité a été exceptionnellement importante en 2020 avec près de 669 000 décès toutes causes confondues, soit 56 000 décès de plus qu'en 2019 (+ 9%). Une telle hausse de la mortalité n'a pas été enregistrée en France depuis 70 ans. Cette hausse a été très inégale selon les territoires, et l'Île-de-France a été la région métropolitaine la plus touchée par le surcroît de mortalité, avec une augmentation de 20% des décès par rapport à la moyenne des cinq années précédentes. Cet excès de mortalité a été particulièrement fort au printemps (+ 85%) et plus contenu à l'automne (+ 21 %).

Les départements de la Seine-Saint-Denis et du Vald'Oise ont été les plus concernés par le surcroît de mortalité avec respectivement 25% et 24% de décès supplémentaires par rapport à la moyenne 2015-2019. L'augmentation a été particulièrement élevée dans de nombreuses grandes communes situées aux franges de ces départements, telles que Bobigny, Goussainville (+ 42%), Gonesse, Sarcelles et Stains (+ 41%). II s'agit aussi des départements où le virus a fortement circulé l'an dernier. La hausse a été plus modérée à Paris, dans les Hauts-de-Seine et en Seine-et-Marne. Paris est le territoire d'Île-de-France où la hausse des décès a été la plus contenue (+ 17 %). Seul le 19º arrondissement, jouxtant la Seine-Saint-Denis, a connu un excès de décès important (+ 30 %). Dans les Hauts-de-Seine et en Seine-et-Marne, l'augmentation de mortalité est également restée contenue, au même niveau qu'à Paris. Dans ces départements, la part de travailleurs qui y résident est plus limitée et beaucoup d'actifs ont pu télétravailler, parfois même loin de chez eux, comme en témoignent les départs observés lors du premier confinement. En Seine-et-Marne, la densité de population est plutôt faible par rapport au reste de la région (237 habitants au km² contre 1022 pour la région), ce qui a pu limiter la propagation du virus en 2020.

Mais pour l'Insee, la crise sanitaire n'explique pas à elle seule cette surmortalité. D'autres facteurs, comme le vieillissement de la population, la restriction de l'accès aux soins ou, à l'inverse, la baisse des accidents de la route et de l'exposition aux risques professionnels pendant le confinement, entrent également en ligne de compte dans l'analyse globale de la mortalité.

THE HELLIES COMPLIQUES

Au-delà du constat du nombre exceptionnel de défunts, ce sont les conditions du décès et la difficulté à faire son deuil qui interpellent et nous marqueront tous. La société dans son ensemble en vient à s'interroger sur sa responsabilité et sa nécessaire évolution.

Lors de la première vague de l'épidémie, les opérateurs funéraires ont dû s'adapter à un accroissement de la mortalité: accueil restreint des familles, cimetières fermés, cérémonie à huis clos, engorgement des équipements dans certaines régions et délais d'inhumation /crémation considérablement rallongés, création de sites funéraires provisoires.

L'enjeu durant la seconde vague, outre la prise en charge des inhumations, a été d'offrir aux familles le meilleur hommage à leurs défunts en dépit des contraintes de sécurité sanitaire.

La troisième vague a révélé l'usure mentale des français et des familles « en état de sidération ».

Des voix s'expriment et des initiatives voient le jour : journée d'hommage aux défunts, colloque en partenariat avec le comité consultatif national d'éthique pour aborder la question de la mort, de la fin de vie, et du deuil pendant la pandémie, en particulier dans les Ephad.

L'ampleur du phénomène est difficile à quantifier, mais avec le vieillissement de la population, les personnes âgées de plus de 60 ans, en situation précaire, sont parfois frappées, de par leur isolement, de « mort sociale ». La crise sanitaire a amplifié cette situation jusqu'à parfois rendre ces décès « invisibles ». Le décès est parfois constaté plusieurs semaines après, le voisinage s'interrogeant sur leur responsabilité dans l'isolement des aînés.



Deption prefecture: 25/11/2021 Seption prefecture: 25/11/2021 Seption prefecture: 25/11/2021 Seption prefecture: 25/11/2021 Seption prefecture: 25/11/2021

Pour que les internautes puissent découvrir de façon plus intuitive et exhaustive les activités du syndicat, les services proposés pour l'organisation des obsèques et des éclairages sur les évolutions du secteur funéraire.



Ce site s'adresse en priorité aux communes d'Îlede-France, public et territoire d'intervention du SIFUREP. Mais c'est aussi un canal de communication où particuliers, opérateurs funéraires, associations et partenaires peuvent trouver des informations utiles pour être mieux informés sur les étapes, procédures et services à solliciter pour l'organisation d'obsèques.

OPTIMISÉ POUR LE RÉFÉRENCEMENT ET AVEC DES RUBRIQUES REPENSÉES.

Le nouveau site du SIFUREP propose

- Des contenus entièrement retravaillés et des documents facilement accessibles :
- Des informations clés et des conseils sur les démarches à effectuer dans l'organisation des obsèques, des conditions à réunir pour bénéficier des offres proposées par le Service Extérieur des Pompes Funèbres du SIFUREP et des modalités d'adhésion à la centrale d'achat présentant les services associés;
- Un accès exhaustif à l'ensemble des équipements funéraires gérés par le SIFUREP;
- Un espace actualités, agenda et presse visible en page d'accueil;
- Des services complémentaires, notamment la possibilité pour les adhérents d'accéder directement à leur espace adhérent.



IS NOUVELLE FOR HONNAUTO

- une carte interactive des adhérents .
- un moteur de recherche puissant pour une navigation par mots-clés facilitée;
- une foire aux questions qui permet d'obtenir l'essentiel des informations selon son profii ;
- un espace vidéo en page d'accueil comportant une sélection de vidéos avec un accès direct vers notre Web TV pour en visionner davantage;
- une partie bibliothèque complète permettant de parcourir l'ensemble des publications y compris les documents budgétaires, les recueils des actes administratifs et les comptes rendus des comités syndicaux qui seront dorénavant accessibles directement sur le site internet.

Le nouveau site internet développé en responsive design, c'est-à-dire permettant d'être consulté confortablement quel que soit le support (ordinateur, smartphone, tablette).

Pour découvrir le nouveau site internet https://sifurep.com/







LE CONTRAT DE DÉLÉGATION

POUR LE SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÉBRES

Une offre funéraire contrôlée à coût maîtrisé

QUI FAIT QUOI ?

En 1905 le service extérieur des pompes funèbres, soit l'organisation des obsèques (hors cérémonies religieuses), est confié aux communes.

La loi du 8 janvier 1993 supprime le monopole communal des pompes funèbres et donne aux familles la liberté de choisir leur entreprise funéraire. Néanmoins les communes peuvent continuer d'assurer le service extérieur des pompes funèbres.

106 d'entre elles, en Île-de-France, ont délégué cette possibilité au **SIFUREP**

En tant qu'autorité concédante, le **SIFUREP** a lancé une procédure de délégation de service public confiée à l'opérateur **OGF**. Les familles s'adressent à l'entreprise de pompes funèbres de leur choix, mais peuvent bénéficier, si elles le souhaitent, des conditions de tarifs préférentiels* négoclé par le **SIFUREP** avec **OGF** pour une durée de 6 ans.

*le contrat actuel court du 1ª janvier 2019 au 31 décembre 2025.

PROCEDURE ET TARIE D'ADITESION

L'adhésion d'une commune au syndicat se déroule selon les modalités suivantes, conformément à l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales :

- La collectivité candidate doit prendre une délibération favorable à l'adhésion au SIEUREP.
- Cette délibération doit être transmise en préfecture et au Syndicat.
- Le comité syndical du SIFUREF se prononce sur cette adhésion.
- La délibération du comité syndical est notifiée aux adhérents du Syndicat. Chacun des adhérents doit ensuite se prononcer sur l'adhésion dans un délai de trois mois. Celle-ci est acquise sous réserve que la majorité qualifiée des adhérents se prononce favorablement. À défaut de délibération dans ce délai, de la part des adhérents, l'adhésion est réputée favorable.
- L'adhésion est ensuite définitivement prononcée par arrêté interpréfectoral.



PAR HABITANT ET PAR AN



1264 € / AN

EXEMPLE POUR UNE COMMUNE DE 24 000 HABITANTS



QUELS AVANTAGES PORK LES LAMBLES. LE LES COLLECTIVITES ADMORANTES Y

Des tarifs négociés

Les tarifs grand public, pour les familles des villes qui ne sont pas adhérentes au SIFURFP, sont supérieurs de 8,11% aux tarifs préférentiels : 1518 € TTC pour une crémation et 1905 € TTC pour une inhumation.

Ces forfaits comprennent l'organisation et la préparation des obsèques, le convoi avec corbillard et chauffeur, les porteurs, un maître de cérémonie, le cercueil, le capiton, l'emblème. à noter que ces forfaits ne comprennent pas : le transport de corps avant mise en bière et le séjour en chambre funéraire.

Les familles peuvent ainsi comparer avec les devis d'autres opérateurs et accéder à une offre à coût maîtrisé.

- la gratuité des obsèques des enfants de moins d'un an et la prise en charge à 50% des frais d'obsèques pour les enfants de moins de seize ans.
- la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources dès lors qu'elles sont décédées sur le territoire des communes adhérentes, sur la base d'une attestation du CCAS*

*Centre Communal d'Action Sociale



QUELS CONTRÔLES ?

Le **SIFUREP** sur la base des tarifs qu'il a négocié avec le délégataire, s'assure que les services sont dispensés dans le respect des principes du service public, avec qualité et souci d'égalité de traitement.

Le délégataire a l'obligation de rendre compte, chaque année, pendant toute la durée de la délégation, des prestations délivrées aux familles sur l'ensemble du territoire des collectivités adhérentes.

Le **SIFUREP** exerce également un contrôle grâce à des enquêtes mystère dans les agences **PFG*** via un organisme indépendant. Ces enquêtes évaluent la qualité du service rendu, le respect des procédures avec notamment l'information faite sur l'offre tarifaire du **SIFUREP** auprès des familles éligibles.

COMMENT FOR BENEFICER P

Pour que les familles puissent bénéficier des offres proposées par le Service Extérieur des Pompes funèbres du SIFUREP Il faut réunir les conditions cumulatives suivantes :

- le défunt doit être domicilié sur le territoire d'une commune adhérente au SIFUREP;
- le défunt doit être décédé sur le territoire d'une commune adhérente au **SIFUREP** ou sur la ville de Paris;
- la mise en bière doit être effectuée sur le territoire d'une commune adhérente au SIFUREP ou sur la ville de Paris :
- la cérémonie, la crémation ou l'inhumation doivent se dérouler sur le territoire d'une commune adhérente au SIBUREP.

Ces conditions cumulatives expliquent l'importante de la continuité territoriale du territoire couvert par le SIFUREP: plus de communes contigües sont adhérentes au SIFUREP, plus un grand nombre de familles peuvent bénéficier des conditions tarifaires proposées par le syndicat. Il arrive que des administrés d'une commune adhérente décèdent dans un établissement de santé d'une commune limitrophe non adhérente: les conditions cumulatives ne sont alors malheureusement pas remplies.

Le SIFUREP actualise et édite chaque année, un encart des tarifs funéraires qui précise et explique le prix des prestations qui doivent être proposées aux familles endeuillées sur les communes adhérentes au SIFUREP. Ce document est mis à disposition des communes et d'OGF pour pouvoir le diffuser auprès des familles qui se rendent dans les services d'état civil et dans les agences PFG*

LES ÉQUIPEMENTS FUNÉRAIRES



Le SIFUREP gère sept contrats de délégation de service public d'équipements de proximités, dont 5 crématoriums et 2 chambres funéraires.

En tant qu'autorité concédante pour ces équipements, le SIFUREP établit le cahier des charges qui définit le contenu et les conditions d'exécution du service au sein de ces équipements, choisit les délégataires qui ont pour mission d'exploiter ces équipements et a en charge le contrôle de leurs activités, dans le respect d'un service public funéraire de proximité de qualité.

LES CHAMBRES FUNÉRAIRES

Les chambres funéraires sont des équipements qui accueillent les corps des personnes décédées avant l'inhumation ou la crémation. Elles comprennent une partie technique à l'usage exclusif des personnels et une partie réservée aux familles pour leur accueil et le recueillement.

La chambre funéraire de Nanterre dont la convention de concession a été attribuée à OGF en 2007 pour une durée de 22 ans, a vu son activité augmenter de + 4,7 % en 2020 avec 1 724 admissions.

La chambre funéraire de Montreuil dont la convention de concession a été attribuée à OGF en 2008 pour une durée de 22 ans, a vu son activité augmenter de + 2,4% avec 842 admissions en 2020.







La gestion des cimetières demande une grande technicité dans le domaine funéraire, mais aussi environnemental, patrimonial, informatique dans un contexte de ressources contraintes pour les collectivités locales. Aussi, le leur propose plusieurs solutions :

- le transfert de compétence dite « cimetières » : la collectivité délègue alors la gestion et la valorisation de cet équipement au . L'avantage d'un tel transfert c'est de bénéficier d'une expertise dans le domaine très spécifique qu'est le funéraire, tout en gardant la maîtrise de cet équipement public de proximité. La Ville de Villetaneuse est, à cette date, la seule commune ayant confié la gestion de son cimetière communal au
- la convention de coopération : le agit auprès de la collectivité à sa demande en tant que conseil-expert sur un ou plusieurs sujets déterminés.

Depuis 2010, le a signé une convention de partenariat avec le syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles (SICJ) à Villetaneuse. Le SIFUREII assure, pour le compte du SICJ, l'administration, les ressources humaines, ainsi que la gestion financière et celle des travaux entrepris dans le cadre de la rénovation de cet équipement conçu par l'architecte et urbaniste Robert Auzelle et qui est classé patrimoine remarquable du 20° siècle. Une démarche environnementale a été mise en place pour l'entretien de ce site paysager de 20,5 hectares et il bénéficie d'un important programme de valorisation de son patrimoine avec des travaux pluriannuels de rénovation du bâti comprenant un cimetière traditionnel et paysager, un jardin du souvenir, un columbarium, un crématorium et une chambre funéraire.

 la centrale d'achat et l'expertise funéraire (voir partie consacrée au sujet).



LES ÉQUIPEMENTS FUNÉRAIRES

LES CRÉMATORIUMS

Les crématoriums sont les établissements où sont incinérés les corps des défunts. Ils comprennent une partie technique à l'usage exclusif des personnels et une partie réservée aux familles pour leur accueil et recueillement. Ils disposent tous d'un jardin du souvenir pour les familles qui souhaitent disperser les cendres du défunt sur place. Pour répondre à l'augmentation des demandes de crémation, le syndicat a négocié des contrats de délégation de service public pour la construction et l'exploitation de plusieurs équipements géographiquement répartis en Île-de-France et satisfaire ainsi le mieux possible ce besoin.





dont la convention de concession a été attribuée en 1997 a la societé OGF, est en activité depuis 1999. Cet équipement géré par une équipe de personnes a bénéficié d'importants travaux d'agrandissement et de mise aux pormes en 2014.

2 295 (REMATIONS EN 2020

+24% PAR RAPPORT A 2019

Le crématorium du Val-de-Bièvre à Arcueil dont la convention de concession a été attribuée en 2000 à la société G2F, est en activité depuis 2002. Cet équipement est géré par une équipe de 5 personnes.

1719 CRÉMATIONS EN 2020

+13.5% PAR RAPPORT A 2019



Le crématorium du Parc à Clamart, dont la convention de concession a été attribuée en 2004 à la société OGF, est en activité depuis 2007. Cet équipement est géré par une équipe de 3 personnes à temps complet et de 2 à temps partiel.

2 178 CRÉMATIONS EN 2020

+11.7% PAR RAPPORT À 2019





la convention de champigny au Menue dont la convention de concession a été attribuée de la convention de succession a été attribuée de la convention de la SEM funcion de concession de convention de la convention de convention

+22.2% PAR RAPPORT & 2019

Le crématorium de Montfermeil dont la convention de concession a été attribuée en février 2018 à OGF, qui a eu la mission d'effectuer d'importants travaux de rénovation inaugurés en octobre 2019.

1 452 CRÉMATIONS EN 2020

+26% PAR RAPPORT A 2019



SAVOIR

DANS LES CRÉMATORIUMS DU SIFUREP :

- le tarif est garanti et contrôlé dans le cadre du contrat de service public ;
- toutes les entreprises de pompes funèbres habilitées peuvent accéder aux services de l'équipement ;
- ils disposent tous d'une ou de plusieurs salles de cérémonie ;
- la famille peut y célébrer une cérémonie civile ou religieuse ;
- le personnel du crématorium peut assurer à la demande de la famille une cérémonie d'adieu simple, gratuitement ;
- la législation permet aux familles de laisser l'urne un an au crématorium (dont 3 mois gratuitement), le temps de décider du lieu de destination des cendres ;
- des « Temps de mémoire » sont organisés chaque année en période de la Toussaint. Ces « Temps de mémoire » ou « journées du souvenir » proposent aux familles qui ont perdu un proche dans l'année et choisi la crémation, un moment privilégié de recueillement civil et collectif.

Les familles sont nombreuses à y participer et à apprécier les gestes symboliques proposés : apport d'un objet personnel, lecture de textes, citation des noms des défunts. Un environnement musical permet à chacun de se remémorer le souvenir des disparus.

L'ACCOMPAGNEMENT AUX COLLECTIVILES

Une expertise et des études pour éclairer les décisions

Le SIFUREP met à la disposition des collectivités adhérentes : élus, services d'état civil et conservateurs de cimetières, son expertise dans le domaine juridique. Il peut ainsi répondre à toute question qui lui est adressée par mail, téléphone, ou courrier, portant sur la législation funéraire ainsi que sur l'exécution des contrats de délégation de service public.



« Il faut saluer le travail qui a été fait avec les élus, les services d'état civil et le SIFUREP où l'on a su prendre les décisions qui ne nous étaient pas imposées, mais qui nous semblaient être les décisions les plus appropriées pour à la fois ménager l'accompagnement et à la fois améliorer nos capacités d'accueil dans nos structures. »

Jean-Antoine GOURINAL

Directeur des crématoriums et de l'environnement OGF



Les principales questions posées par les communes adhérentes concernent les concessions, les exhumations, la prise en charge des opérations funéraires, le transport de corps, la crémation, la gestion des cimetières, les conditions de création et de gestion des jardins cinéraires et les conditions d'inhumation.

Par ailleurs, plusieurs outils sont mis à la disposition des collectivités pour les accompagner:

LE GUIDE DES OBSÉQUES

Il s'agit d'un support d'information régulièrement actualisé et mis à disposition des communes adhérentes, et plus particulièrement des services d'état civil et des cimetières, pour informer les familles sur les démarches funéraires à effectuer lors d'un décès. Ce guide est mis gratuitement à disposition, sur demande et est également accessible sur le site internet : sifurep.com

L'ENQUETE EMMELLE

L'enquête annuelle diffusée à toutes les communes adhérentes pour connaître les tarifs des concessions, les taxes funéraires, les travaux dans les cimetières, la destination des cendres. Les résultats sont accessibles sur le site internet sifurep.com

LE COLLOQUE ANNUFI

Malgré les restrictions sanitaires, le SIFUREP a fait le choix volontaire de maintenir l'édition 2020-2021 du colloque, en le proposant uniquement en distanciel. Sous le titre « Funéraire et avenir : comment apprendre à vivre avec la crise sanitaire ? », la 13° édition du colloque du SIFUREP qui s'est tenue le 26 janvier 2021 a permis de faire le point avec une grande diversité d'intervenants sur la crise sanitaire, ses conséquences pour les professionnels et les familles endeuillées.

L'objectif a été d'offrir aux participants un partage d'informations et de réflexion sur les conséquences de la crise sanitaire, pour les professionnels et les familles endeuillées.

Une mise en perspective a été conduite pour réfléchir à l'après période de l'épidémie, ses conséquences sur l'organisation et le fonctionnement de la filière funéraire.

Le public pouvait ainsi assister au colloque en direct, le 26 janvier 2021 sur **sifurep.tv**, mais aussi bénéficier du replay de près de 2h30 d'émission structurée en 2 tables rondes, avec une grande diversité d'intervenants et dont le replay est disponible sur : **sifurep.tv**





« Dans ces moments difficiles, les rapports humains sont importants, nous nous sommes adaptés pour largement répondre à ces sollicitations.(...) Il y'a eu des modifications, parfois même des contradictions sur les informations données, de ce point de vue-là un syndicat comme le SIFUREP a joué un rôle très important, car il avait à la fois ce dialogue avec les opérateurs funéraires, mais aussi ce retour d'information sur la situation dans les villes. Le partage d'information et de réponse à apporter aux services d'état civil sur l'évolution de la loi et des pratiques par le SIFUREP a été très utile. »

Christian METAIRIE Maire d'Arcueil, 1st Vice-Président du SIFUREP



Pendant la crise Covid-19 le maintien de la relation de proximité avec les villes adhérentes a été une priorité. Les équipes du Syndicat ont eu à expliciter le cadre juridique et des solutions opérationnelles ont été proposées aux collectivités : 300 consultations funéraires ont été réalisées entre février et mai 2020 (contre 200 pour la totalité de l'année 2019). Les questions ont porté sur tous les aspects du fonctionnement du service public funéraire et de l'impact de la crise sur la gestion des cimetières et des équipements funéraires.

Le **AFUNEP** a également organisé une webconférence le 21 avril 2020, à laquelle une quarantaine de collectivités a participé pour obtenir des éclairages et précisions sur la réglementation liée au **virus Covid-19**, très évolutive durant cette période,



« Dans une période de crise, il était essentiel qu'il n'y ait pas une concurrence entre les différents équipements pour une meilleure gestion. Le SIFUREP a joué ce rôle de coordination au niveau des différents gestionnaires d'équipement de crémation, nous avions donc des réunions toutes les semaines pour étudier quelles étaient les mesures pour accueillir les familles. »

Cendrine CHAPEL

Directrice générale des services funéraires de la ville de Paris

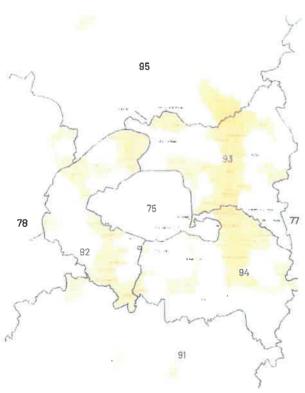
LA CENTRALE D'ACHA

Un outil de mutualisation pour simplifier la gestion et maîtriser les coûts

Pour accompagner les collectivités dans leur gestion des cimetières, les exigences légales, l'évolution des pratiques funéraires, des rites et des enjeux environnementaux, sociaux et patrimoniaux, le SIFUREP a créé en 2012 une centrale d'achat. L'objectif de cet outil de mutualisation est d'aider les communes dans leur gestion des cimetières et maîtriser les coûts grâce à des achats mutualisés et négociés.

LES AVANTAGES DE LA CENTRALE D'ACHAT

- une expertise technique et juridique du SIFUREP (les adhérents délèguent la procédure de passation des marchés à des experts du funéraire);
 - une mutuafisation sur les prix et les services associés ;
 - une offre à la carte grâce à une diversité de marchés qui peuvent être sollicités selon les besoins;
 - une intervention technique confiée à des professionnels du secteur (entreprises spécialisées dans le domaine du funéraire);
 - des services d'information, de veille et d'accompagnement;
 - à la faveur de la force du réseau formé par le SIFUREP et ses communes adhérentes, les services proposés habituellement réservés à de grandes entités sont adaptés à toutes les communes tout en préservant les spécificités de chacune;
 - des marchés clés en main qui permettent à la collectivité de se concentrer sur ses projets ;
 - une relation de proximité et de qualité avec un interlocuteur unique SIFUREP et un partage d'expériences entre adhérents, notamment lors d'une demi-journée annuelle d'information et d'échanges dédiée à l'actualité des marchés, l'identification de potentiels nouveaux besoins et le partage d'expériences avec les utilisateurs. En 2020 cette rencontre a eu lieu le 28 janvier.



ONT SOUSCRIT A LA CENTRALE D'ACHAT.

65 collecturités

DES SERVICES A COMME

15 marchés sont disponibles pour répondre à des besoins nombreux et diversifiés :

- nettoyage et entretien des cimetières ;
- gestion des espaces verts ;
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des cimetières;
- maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des cimetières ;
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restauration du patrimoine;
- reprise et mise en œuvre d'un logiciel cimetière :
- assistance à l'amélioration de l'utilisation des outils du système d'information des cimetières:
- assistance relative à l'élaboration d'un plan de reprise de sépultures ;
- reprise administrative de sépultures (échues et abandonnées).

LE SIFUREP ALIUMTE CHARD ANNEL DE NOUVEAUX MARCHES

- transport des corps des personnes décédées de mort naturelle à leur domicile que les communes doivent désormais prendre en charge;
- audit sur l'organisation des cimetières.



PROCÉDURE D'ADHÉSION

La convention d'adhésion est adressée par le SIFUREP à la collectivité demandeuse, accompagnée d'un modèle de délibération et d'un rapport de présentation de la centrale d'achat.

Le conseil municipal envoie au SIFUREP la convention en 2 exemplaires signés, accompagnés de la délibération du conseil municipal.

Le Président du SIFUREP signe la convention ; un exemplaire est retourné à la collectivité.

La collectivité peut alors souscrire aux marchés du SIFUREP qu'elle sollicite à la carte, selon ceux auxquels elle a souscrit, par bons de commande adressés au titulaire du marché.

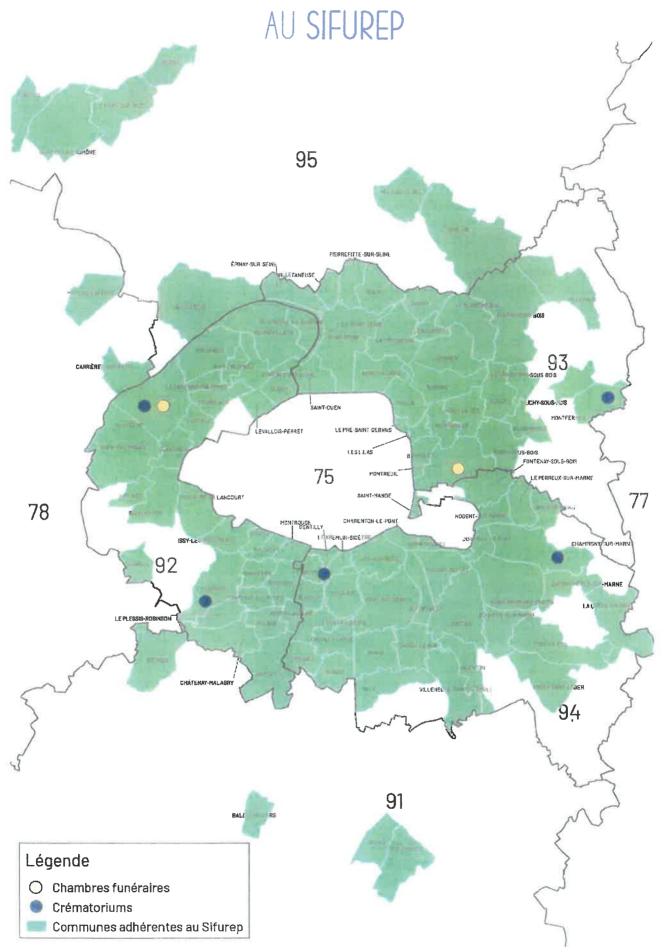
Coûts964,39 € /AN + 481,75 €

PAR MARCHÉ SOUSCRIT.

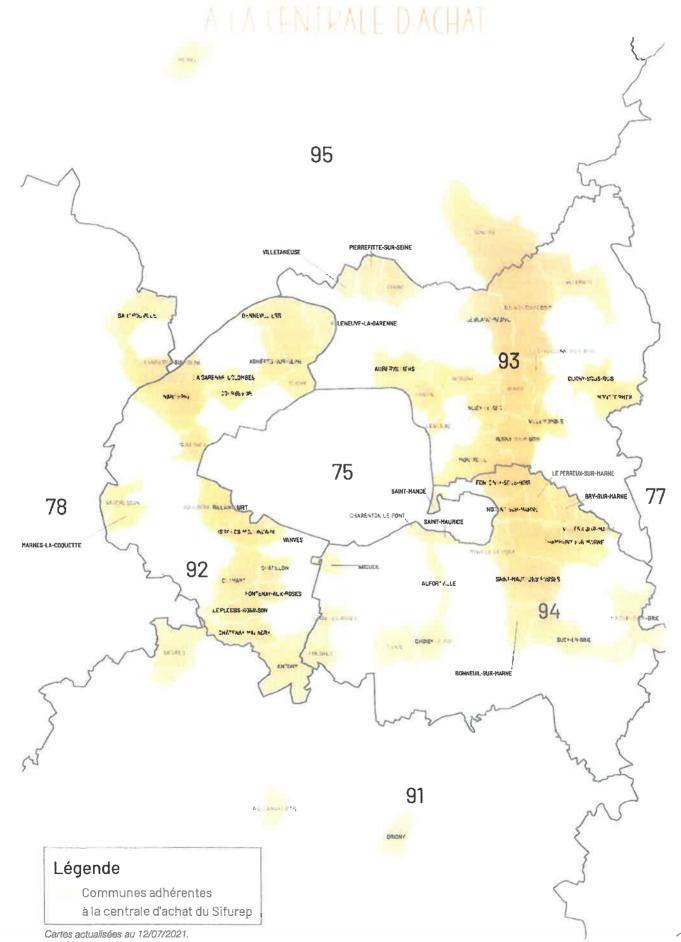
Pendant la crise sanitaire liée au COVID-19, un contact régulier a été établi avec les entreprises prestataires de la centrale d'achat afin d'évaluer leur capacité à mener à bien leurs activités dans le contexte réglementaire et sanitaire exceptionnel. Des programmes de reprise de sépultures ont pu être conduits dans une dizaine de cimetières de communes du SIFUREP.

LES COLLECTIVITÉS

SICURE!



SIFUREP 1 . . .



ALFORTVILLE

(AU 06/09/2021)

Serge FRANCESCHI (Conseiller municipal)
Genevière CHARPANTIER

ANTONY

Christiane ENAME

ARCUEIL

Christian METAIRIE

Maryvonne ROCHETEAU-LEGOURD

ARGENTEUIL

Tania de AZEVEDO

ASNIÈRES-SUR-SEINE

Sylvie MEYNARD Danielle GUETTE

AUBERVILLIERS

José LESERRE
 Véronique DAUVERGNE

AULNAY-SOUS-BOIS

Chantal MOREAU
Fouad EL KOURADI

BAGNEUX

Alain LE THOMAS Fanny DOUVILLE

BAGNOLET

Brahim AKROUR Edith FELIX

BALLAINVILLIERS

Daniel BOULLAND Elizabete VICENTE MAMEDE

BIÈVRES

Paul PARENT

Anne PELLETIER-LE BARBIER

BOBIGNY

Jean-François HIRSCH Évelyne PLANTE

BOIS-COLOMBES

Gilles CHAUMERLIAC
Cédric KLEIN

BOISSY-SAINT-LÉGER

 Éveline NOURY (1ère Maire-adjointe) Michel BARTHES

BONDY

Farid BELKEBIR Haciba NEMDALI

BONNEUIL-SUR-MARNE

Sandra BESNIER
 Boumedine BEMMOUSSAT

BOULOGNE-BILLANCOURT

Michel AMAR
Philippe MARAVAL

BOURG-LA-REINE

Virginie BARBAUT Sylvie COURTOIS

BRY-SUR-MARNE

Rodolphe CAMBRESY Chrystel DERAY

CACHAN

Robert ORUSCO
Denis HERCULE

CARRIÈRES-SUR-SEINE

Daniel MARTIN
Aline SAILLAND

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Laurent JEANNE Évelyne SAILLAND

CHARENTON-LE-PONT

Valérie LYET
Chantal LEHOUT-POSMANTIER

CHÂTENAY-MALABRY

Patrick DESSEN
Gilles DEBROSSE

CHÂTILLON

Nicole MENDY
Stéphane JACQUOT

CHAVILLE

Hervé LIÈVRE
Marc GIRONDOT

CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE

Jean-François FABREChristine COURTOIS

CHEVILLY-LARUE

Hermine RIGAUD

Barbara LORAND-PIERRE

CHOISY-LE-ROI

Vasco COELHO
Marina BRULANT

CLAMART

Jean MILCOS (Conseiller municipal) Marie-Laure COUPEAU

CLICHY-LA-GARENNE

Agnès DELACROIX Michaël ALBOU

CLICHY-SOUS-BOIS

Marie-Florence DEPRINCE
Samira TAYEBI

COLOMBES

Fatoumata SOW

Manjulaa UDANTHI NARAHENPITAGE

COURBEVOIE

Jacques KOSSOWSKI (Maire) Marle-Pierre LIMOGE

CRÉTEIL

Michel WANNIN
Alain DUKAN

DRANCY

Romain DACHIVILLE Merzouba COCOZZA

DUGNY

Michel CLAVEL

Martine BRASSEUR

ÉPINAY-SUR-SEINE

Samira YAZIDI (Conseillère municipale) Farid BENYAHIA

FONTENAY-AUX-ROSES

Cécile COLLET

Jean-Claude PORCHERON

FONTENAY-SOUS-BOIS

Loïc DAMIANI
Clémence AVOGNON ZONON

FRESNES

Christian CARISTAN
Rachida SADANE

GARCHES

Solène ALLANIC Grégoire VERSPIEREN

GENNEVILLIERS

Nabelle MASSARD

Laurent NOËL

GENTILLY

Patah AGGOUNE

(1* Maire-adjoint)

Nadine HERRATI

GONESSE

Jean-Michel DUBOIS

Rachid TOUIL

GRIGNY

Philippe RIO
Pascal TROADEC

ISSY-LES-MOULINEAUX

Etienne BERANGER Christine HELARY-OLIVIER

IVRY-SUR-SEINE

Méhadée BERNARD
Guillaume SPIRO

JOINVILLE-LE-PONT

Hélène DECOTIGNIE Laurent OTTAVI

LA COURNEUVE

Bacar SOIHILI
Julien BAYARD

LA GARENNE-COLOMBES

Sébastien RIVET Nathalie BRONDEAU

LA QUEUE-EN-BRIE

Philippe MOUCHARD

Marie-Claude GAY

LE BLANC-MESNIL

Emily-Johana PANTIC
 Jean-Philippe RANQUET
 (Maire)

LE BOURGET

Laura PETREQUIN
Valéry VANNEREUX

LE KREMLIN-BICÊTRE

Jacques HASSIN Véronique GESTIN

LE PERREUX-SUR-MARNE

Eric COUTURE (Maire-adjoint)
Pierre BUGEJA

LE PLESSIS-ROBINSON

Marc SIFFERT-SIRVENT

Cvril PECRIAUX

LE PRÉ SAINT-GERVAIS

Jean-Abel PECAULT Mohammed YENBOU

LES LILAS

Christian LAGRANGE (Conseiller municipal) Patrick BILLOUET

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

Chantal TROTTET
Sabrina ASSAYAG

LEVALLOIS-PERRET

Martine ROUCHON Valérie FOURNIER

L'HAŸ-LES-ROSES

Bernard DUPIN
Katherine GAVRIL

L'ÎLE-SAINT-DENIS

Alain FRANÇOIS

Philippe BROCHARD

MAISONS-ALFORT

Claire DELESSARD
(Conseillère municipale)
Jean-Luc CADEDDU

MAISONS-LAFFITTE

Marie-Liesse SALIN Ingrid COUTANT

MALAKOFF

Dominique TRICHET-ALLAIRE Jocelyne BOYAVAL

MÉRIEL

Christophe CHAMBELIN
Laurence BOUVILLE

MERY-SUR-OISE

Patrice RENARD
Bernard RIO

MONTFERMEIL

Laurent CHAINEY

MONTREUIL

Florian VIGNERON Michelle BONNEAU

MONTROUGE

Liliane GRAINE
Patrick XAVIER

NANTERRE

Hassan HMANI (Conseiller municipal) Nadine Al I

NOGENT-SUR-MARNE

Pascale MARTINEAU Juliette LE RUYER-FOURNIER

NOISY-LE-SEC

Albert PRISSETTE Jean-Luc LE COROLLER

ORLY

Thierry ATLAN Dahmane BESSAMI

PANTIN

Rida BENNEDJIMA Sonia GHAZOUANI-ETTIH

PIERREFITTE-SUR-SEINE

Guy JOUVENELLE Françoise MIRET

PONTOISE

Armelle LEGRAND-ROBERT
Annick FERRE

PUTEAUX

Bernard GAHNASSIA (Maire-adjoint)
Anne-Laure LEBRETON

RIS-ORANGIS

Marcus M'BOUDOU
Véronique GAUTHIER

ROMAINVILLE

Sofia DAUVERGNE Nathalie GAUMONDY

ROSNY-SOUS-BOIS

Ninette SMADJA

Danièle MAILLOT

RUEIL-MALMAISON

Ghania KEMPF Jean-Simon PASADAS

RUNGIS

Antoine MORRELI
Philippe BENISTI

SAINT-CLOUD

Sacha GAILLARD

Jean-Christophe PIERSON

SAINT-DENIS

Christophe PIERCY
Alice RONGIER

SAINT-MANDÉ

Julien WEIL Tiffany CULANG

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Jacqueline VISCARDI Aurélien PREVOT

SAINT-MAURICE

Dominique DUROSELLE
Cédric DAMIEN

SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

Roland MAZAUDIER Marie-Claude CLAIN

SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Emna SGHAÏER
Xavier DUPLOUY

SCEAUX

Numa ISNARD Claire VIGNERON

STAINS

Nabila AKKOUCHE Mathieu DEFREL

SUCY-EN-BRIE

Cédric MUSSO Anne-Marie BOURDINAUD

SURESNES

Stéphane PERRIN-BIDAN (Conseiller municipal) Pierre PERRET

THIAIS

Guylaine TORCHEUX
Christian LE BOT

VALENTON

Hasana SADIKI Kamel BELKHIRI

VANVES

Xavier LEMAIRE Marta GRZESIAK

VILLEJUIF

Gilbert CHASTAGNAC Maxime PLUSQUELLEC

VILLEMOMBLE

Jovan AVRAMOVIC
Francoise POLONI

VILLENEUVE-LA-GARENNE

Sandrine HERTIG
Fatima AAZIZ

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Bernardina ALVES DA SILVA Naoual EL OUAHTA

VILLEPINTE

Christine PERRON Zhigiao Jacques YANG

VILLETANEUSE

Oanielle MARMIGNON
Majide AMMADE

VILLIERS-LE-BEL

Faouzi BRIKH
Térésa EVERARD

VITRY-SUR-SEINE

Ludovic LECOMTE Rachida KABBOURI